



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marine

Question écrite n° 86744

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le programme PAAMS. Il désire connaître le fonctionnement de ce programme.

Texte de la réponse

Le programme Principal Anti-Air Missile System (PAAMS) a pour objectif d'optimiser les capacités de détection et de riposte des frégates Horizon (France et Italie) et T45 (Royaume-Uni). Le dispositif PAAMS permettra en effet d'assurer des missions simultanées d'autoprotection du bâtiment porteur, de défense locale d'un groupe de bâtiments et de défense de zone à moyenne portée. Ses principaux éléments constitutifs sont : des munitions communes au programme FSAF (famille de missiles sol-air futurs) ; un radar multifonctions EMPAR (SAMPSON pour la variante britannique) ; un système de commandement et de contrôle ; un système de lancement vertical ; un radar longue portée. Ce programme, mené conjointement par la France, l'Italie et le Royaume-Uni, est géré par un bureau constitué de représentants étatiques des trois parties associées. La maîtrise d'oeuvre industrielle en est assurée par la société Europaams, qui rassemble le groupement d'intérêt économique (GIE) Eurosam (formé par les sociétés MBDA Italia, MBDA France et THALES) et la société UKAMS (filiale de MBDA UK). Le GIE Eurosam est également maître d'oeuvre du programme FSAF.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86744

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2010, page 9218

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11657